Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 056-215602012-20251204-2025036-DE

Délibération n° 2025-036

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 décembre, à 18 heures 00, les membres du conseil municipal se sont réuni dans la salle polyvalente de la commune sous la présidence de Monsieur Jérôme REGNIER, maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 29 novembre 2025.

Étaient présents : M. Le Maire : Jérôme REGNIER, William DUBECQ, Pascal DUVAL, Jean-Yves LE MEUR, Sylvain MENTZ, Angélique CALLAC, Jérémie FOUSSIER, Chantal CIGOGNE, Martine TANGUY.

Gilles COTTEN a donné procuration à Angélique CALLAC
Chantal CICOGNE a donnée procuration à Martine TANGUY

Pascal DUVAL a été désigné **secrétaire de séance.**

Monsieur le Maire fait l'appel et constate que le quorum est atteint (8 présents /10 votants)

Objet : Construction de trois pavillons locatifs sociaux en centre-bourg – Chemin du Four

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de LE SAINT est propriétaire de la parcelle G1100 d'une superficie de 30 343 m². Depuis le mois de janvier, le cabinet AUA BT, implanté à LEUHAN (29) travaille sur la conception du projet de construction de trois pavillons sociaux (un logement de type 3 et 2 logements de type 4) sur ce terrain. Les logements seront mis à la location.

Les logements construits seront des logements sociaux agrémentés par l'État. L'opération sera financée en locatif social de type PLAI (1 logement) et de type PLUS (2 logements). Il convient de rappeler que ce type de demande locative est très recherché dans la commune.

Le plan de financement prévisonnel indique que le coût d'opération (travaux, réseaux, honoraires divers et révision de prix) est estimé à 646 425 € H.T.

Afin de poursuivre cette opération, le Conseil Municipal décide :

Article 1

D'autoriser Monsieur le Maire à :

- Solliciter une aide complémentaire de **132 000 €** auprès de l'Etat, au titre de la **DETR 2026**, pour mener à bien l'opération de création de logements sociaux en centre bourg

Article 2

De valider le plan de financement estimatif ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 056-215602012-20251204-2025036-DE

- PLAN DE FINANCEMENT ESTIMATIF HT -

DEPENSES		RECETTES		
CHARGE FONCIERE		SUBVENTION ETAT - Locatifs sociaux	6 787	Obtenu
TRAVAUX	538 980	SUBVENTION DETR 2025	150 000	Obtenu
HONORAIRES	96 666	SUBVENTION DETR 2026	132 000	Sollicité
REVISIONS	10 780	SUBVENTION CD - PLAI	8 000	Obtenu
		Contrat de territoire	97 500	Obtenu
		SUBVENTION Conseil Départemental	90 000	Sollicité
		PRET PLAI	47 036	
		PRET PLUS	115 102	
		FONDS PROPRES	0	Différence montants HT et TTC pour prêt
TOTAL	**646 425**		**646 425**	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

CONTRE : 0
ABSTENTION : 3 (J-Y LE MEUR, A CALLAC, G COTTEN)
POUR : 7

Le Secrétaire, Pascal DUVAL

Le Maire, Jérôme REGNIER,